

PRAYERS.

The Honourable the Speaker informed the Senate that a communication had been received from the Deputy Secretary to the Governor General.

The communication was then read by the Honourable the Speaker as follows:—

RIDEAU HALL

8 JUNE 1988

Sir,

I have the honour to inform you that the Honourable Bertha Wilson, Puisne Judge of the Supreme Court of Canada, in her capacity as Deputy Governor General, will proceed to the Senate Chamber today, the 8th day of June, 1988, at 4.45 p.m., for the purpose of giving Royal Assent to certain Bills.

Yours sincerely,

ANTHONY P. SMYTH
Deputy Secretary, Policy and Program.

The Honourable
The Speaker of the Senate
Ottawa

Ordered, That the communication do lie on the Table.

The Honourable Senator Doody tabled the following:—

Report of the Canadian Aviation Safety Board required by the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* for the period ended March 31, 1988, pursuant to section 72(2) of the Acts, Chapter 111, Statutes of Canada, 1980-81-82-83.— Sessional Paper No. 332-851.

The Clerk at the Table tabled the Sixth Report of the Examiner of Petitions for Private Bills (Sessional Paper No. 332-852), as follows:—

WEDNESDAY, June 8, 1988

Pursuant to Rule 87(2), the Examiner of Petitions for Private Bills has the honour to present his

SIXTH REPORT

Your Examiner has duly examined the following petition and finds that the requirements of the *Rules of the Senate* have been complied with in all material respects:—

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Sous-secrétaire du Gouverneur général.

L'honorable Président donne alors lecture de la communication, comme il suit:

RIDEAU HALL

Le 8 JUIN 1988

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Bertha Wilson, Juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 8 juin 1988, à 16h45, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veillez agréer,
Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.

le Sous-secrétaire, Politiques et Programmes
ANTHONY P. SMYTH.

L'honorable
le Président du Sénat
Ottawa

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

L'honorable sénateur Doody dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du Bureau canadien de la sécurité aérienne établi aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, pour la période terminée le 31 mars 1988, conformément à l'article 72(2) des Lois, chapitre 111, Statuts du Canada, 1980-1981-1982-1983.—Document parlementaire n° 332-851.

Le Greffier au bureau dépose le sixième rapport de l'Examineur des pétitions introductives de projets de loi privés (document parlementaire n° 332-852), comme il suit:

Le MERCREDI 8 juin 1988

En conformité de l'article 87(2) du Règlement, l'Examineur des pétitions introductives de projets de loi privés a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Votre Examineur a régulièrement étudié la pétition suivante et il constate que les prescriptions du *Règlement du Sénat* ont été observées à tous importants égards:—